

Montpellier, le 20 juin 2015

Chers amis,

Nous avons le plaisir de vous informer que l'UNAPL Languedoc-Roussillon a un nouveau partenaire : HEXA SERVICE.

Le service proposé par cette société est actuellement méconnu, malgré son intérêt certain d'un point de vue fiscal.

Cet avantage exclusif est innovant ; il consiste à faire financer les dépenses privées des professionnels libéraux par leurs revenus professionnels, à hauteur de 1 830 € par an (loi Borloo).

Cette possibilité concerne une trentaine de services à la personne comme les travaux ménagers, le bricolage, le jardinage, l'assistance informatique, la garde d'enfants ou le soutien scolaire.

**Avantages pour les professionnels libéraux :**

- ils peuvent déduire jusqu'à 1 830 € du bénéfice imposable de leur entreprise
- ils peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt
- ils améliorent leur confort de vie
- ils contribuent à l'emploi local

**Contact HEXA SERVICE** : 0 810 401 420 / [contact@hexa-service.com](mailto:contact@hexa-service.com)

Vous souhaitant bonne réception,  
Cordialement

**Annie GARZINO-BOYER**  
Présidente UNAPL LR

